

Le GAR vous informe & vous alerte !

Pack Privilège

📌 Bonification de la rémunération prévue sur le second trimestre. Elle permet aux agents qui vendent ces contrats de bénéficier :

- 7% de commission sur le montant total HT du contrat
- 30€ pour un Pack Privilèges
- 60€ pour un Pack Privilèges Plus.

👍 Le GAR a contribué à l'augmentation de cette bonification. C'est une opportunité pour vos clients et votre business...

👍 Le GAR laisse à chaque agent la liberté d'évaluer la pertinence des Packs Privilèges pour ses clients et son activité APV.

📌 Le GAR restera vigilant quant à la préservation de nos marges* et à l'évolution des modalités de prise en charge dans le cadre de ces packs privilèges, *qui demeurent un levier de fidélisation*.

*A titre d'illustration, dans le cadre d'un DREU on peut citer le PGA 14.12 S46/2024 & Extrait MRAV. ([cliquez ici](#)) avec les conditions de remboursement – notamment en cas d'écart sur le type d'huile (Castrol ou autre) – ainsi que les évolutions récentes des règles de prise en charge.

👤 Contactez votre référent Sodicom pour plus d'infos ou une formation au process de vente.

Convention de Subrogation OPCO-GAR 2025 en cours de SIGNATURE

Prochainement un communiqué spécial



Info@gar-renault-dacia.fr

Site : <http://agentsrenault.fr> – 06 85 86 29 72